

Compte rendu de la séance du jeudi 12 avril 2018

Présents : Didier GAVALDA, Alain GRAN, David ESCANDE, Alain AZAIS, Jean-Paul LOUP, Elisabeth OULES, Philippe MAFFRE, Francine VIEU, Christian ROUQUETTE, Martine CARRAUSSE, Thierry OULES, Marie-Christine ARMENGAUD, Estelle KRZESINSKI, Michel BERTHOUMIEUX, Jean-Michel SIRE et André ESCANDE.

Pouvoirs : Hélène SEGUI représentée par Didier GAVALDA, Maurice MAURY représenté par Francine VIEU, Jérôme MAFFRE représenté par Elisabeth OULES, Léopold GARRIDO représenté par Alain AZAIS, Enrico FERRE représenté par Michel BERTHOUMIEUX, Dominique MAFFRE représenté par Alain GRAN, Jean-Louis BARDOU représenté par Estelle KRZESINSKI, Joseph CASBAS représenté par Jean-Paul LOUP, Thierry ESCANDE représenté par Thierry OULES, Maryse BASCOUL représentée par David ESCANDE.

Absent excusé : Cédric ALIES

Secrétaire de la séance : Alain GRAN

Approbation du compte rendu du conseil du 09 mars 2018

Affectation des résultats COMMUNE FONTRIEU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT CCAS 2017	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-668 876,46 €		314 806,21 €	116 112,00 € 123 295,00 €	7 183,00 €	5,69 €	-346 881,56 €
FONCT	1 567 302,54€	780 575,46 €	385 986,84 €			4 926,65 €	1177 640,57 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de -354 070.25 €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2017	1 177 640,57 €
Besoin de financement ;	346 881,56 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (CII 068)	346 881,56 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	830 759.01 €
Total affecté au compte 1068 :	346 881.56 €

voté à l'unanimité par le conseil

Affectation des résultats EAU FONTRIEU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	126 390,74 €		-40 924,01 €	95 883,00 € 0.00 €	-95 883,00 €	-10 416,27 €
FONCT	87 164,14 €		-62 383,38 €			24 780,76 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 85 466,73 €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2017	24 780,76 €
Besoin de financement :	10 416,27 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (CII 068)	10 416,27 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (cf 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	14 364,49 €
Total affecté au compte 1068 .	10 416,27 €

voté à l'unanimité par le conseil

Affectation des résultats ASSAINISSEMENT FONTRIEU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A RÉALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-195 688,77 €		102 629,67 €	78 577,00 € 109 430,00 €	30 853,00 €	-62 206,10 €
FONCT	102 753,94€	102 753,94 €	-19 400,96 €			-19 400,96 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de -93 059,10 €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2017	0.00 €
Besoin de financement :	62 206.10 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (CII 068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	

Total affecté au compte 1068 .	0,00 €
	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002)	-19 400,00 €

voté à l'unanimité par le conseil

Affectation des résultats POMPES FUNEBRES FONTRIEU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	1 078,58 €	0,00 €	488,00 €			1 566,58 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2017	1 566,58 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (CII 068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au compte1068 :	1 566,58 €
	0,00 €

voté à l'unanimité par le conseil

Affectation des résultats ZONE de la VERROUILLE FONTRIEU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST		0	0.00 €		0,00 €	0,00 €
				0.00 €		
FONCT	13 462.96 €		0,00 €			-13 462,96 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter AU 31/12/2017	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au cl 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002)	-13 462,00 €

voté à l'unanimité par le conseil

VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire soumet les différents documents nécessaires au vote des taux d'imposition de la commune de FONTRIEU applicables en 2018 pour chacune des trois taxes directes locales et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes et de fixer pour 2018 les taux suivants pour la commune de FONTRIEU :

-Taxe d'habitation	:	7.95 %
-Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	13.06 %
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	47.48 %

vote du conseil : pour : 25 contre : 1 abstention : 0

Ces taux seront inscrits sur l'état intitulé « Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 » de la commune de Fontrieu.

VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE FONTRIEU

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le conseil municipal adopte le budget primitif 2018 de la commune de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
1 907 072.00 €	2 394 515.00 €	4 301 587.00 €

vote du conseil : pour : 23 contre : 0 abstention : 3

Christian ROUQUETTE et Alain AZAIS souhaitent s'abstenir pour ce vote car ils considèrent qu'il est inutile de faire un emprunt pour l'achat d'un nouveau tracteur. Michel BERTHOUMIEUX s'abstient par rapport au projet d'école qu'il aurait préféré voir réalisé dans un cadre intercommunal avec un budget intercommunal.

VOTE BUDGET PRIMITIF EAU FONTRIEU

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service EAU 2018 de la commune de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
354 322.00 €	1 048 423.00 €	1 402 745.00 €

voté à l'unanimité par le conseil

VOTE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT FONTRIEU

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service ASSAINISSEMENT 2018 de la commune de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
123 999.00 €	235 208.00 €	359 207.00 €

voté à l'unanimité par le conseil

VOTE BUDGET PRIMITIF POMPES FUNEBRES FONTRIEU

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du service POMPES FUNEBRES 2018 de la commune de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
3 700.00 €	0.00 €	3 700.00 €

voté à l'unanimité par le conseil

VOTE BUDGET PRIMITIF ZONE VIABILISEE LA VERROUILLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après lecture et délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif ZONE VIABILISEE DE LA VERROUILLE 2018 de la commune de FONTRIEU

Fonctionnement	Investissement	Ensemble
248 000.00 €	124 000.00 €	372 000.00 €

voté à l'unanimité par le conseil

ATTRIBUTION DE COMPENSATION CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente le rapport de la "Commission locale d'évaluation des charges transférées » qui doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- VALIDE la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté de Communes "Sidobre Vals et Plateaux" par les communes membres pour l'année 2018,
- APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au tableau ci-annexé,
- AUTORISE M. le Maire à procéder à l'émission d'un mandat de dépense de fonctionnement pour un montant de 78 euros,
- DIT que la somme a fait l'objet d'un report au budget prévisionnel 2018 à l'article "739211"

voté à l'unanimité par le conseil

FIXATION DE LA RODP TELECOMS 2018

Considérant que l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Considérant les tarifs fixés pour l'année 2018, Monsieur le Maire propose de fixer pour l'année 2018 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications respectivement comme suit, aux vues du patrimoine arrêté dans chaque commune historique au 31 décembre 2017 :

Commune historique de CASTELNAU DE BRASSAC :

	Situation au 31.12.17	Tarifs 2018 en €	Montant 2018 en €
KM artères aériennes	17.47	52.38	915.08
KM artères souterraines	29.492	39.28	1158.45
TOTAL arrondi			2073.53

Commune historique de FERRIERES :

Type d'implantation	Situation au 31.12.17	Tarifs 2018 en €	Montant 2018 en €
KM artères aériennes	5.311	52.38	278.19
KM artères souterraines	6.883	39.28	270.36
TOTAL arrondi			548.55

Commune historique de LE MARGNES:

Type d'implantation	Situation au 31.12.17	Tarifs 2018 en €	Montant 2018 en €
KM artères aériennes	1.415	52.38	74.12
KM artères souterraines	14.635	39.28	574.86
TOTAL arrondi			648.98

TOTAL			3271.06
--------------	--	--	----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les communications téléphoniques à 3 271.06 euros.
- PRECISE que ces montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque année
- DIT que la recette a été inscrite au compte 70323 lors du vote du budget primitif 2018
- CHARGE Monsieur le Maire du recouvrement de cette créance par l'établissement d'un titre de recettes.

voté à l'unanimité par le conseil

ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que les communes et groupements de communes intéressés puissent adhérer à l'œuvre du service d'informatisation des services publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.) et le Règlement Intérieur, tels que joints en annexe de la présente.
- DECIDE D'ADHERER au Syndicat Intercommunal dénommé A.GE.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.
- CHARGE M. le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- DECIDE D'INSCRIRE au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.

voté à l'unanimité par le conseil

DEMANDE INTEGRATION FERRIERES SIVOM

Vu la délibération n°132B/2016 du 30 septembre 2016 approuvant les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région de Brassac, suite à la création de la commune nouvelle de Fontrieu au 1er janvier 2016, lesquels mentionnent comme membre la commune de Fontrieu pour la partie de territoire correspondant aux anciennes communes de Castelnau de Brassac et Le Margnès.

Monsieur le Maire rappelle que les services de la Sous-préfecture ont été interrogés sur la possibilité d'intégrer le territoire de Ferrières au SIVOM et ont répondu par la négative en s'appuyant sur une réponse ministérielle du Ministre chargé des collectivités territoriales du 21 juillet 2011 indiquant que dans le cas où une commune membre d'un syndicat fusionne avec une autre commune n'appartenant pas à cette structure, la commune nouvelle intégrera de droit le syndicat, mais seulement pour la partie de son territoire correspondant à l'ancienne commune qui était membre du syndicat.

Monsieur le Maire propose de demander au président du SIVOM d'effectuer une modification des statuts, en vertu de l'article L5211-20 du CGCT en ce sens que la commune de Fontrieu, soit membre du SIVOM de la région de Brassac, pour l'intégralité de son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter le président du SIVOM de la région de Brassac, pour modifier les statuts dudit SIVOM en ce sens que la commune de Fontrieu soit membre du syndicat pour l'intégralité de son territoire.

voté à l'unanimité par le conseil

APPROBATION DE LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'étude portée par le Territoire des Hautes Terres d'Oc sur les bourgs centre, pour la commune de Fontrieu un site a été étudié pour un aménagement du coeur de village, sur la commune déléguée de Castelnau de Brassac à Sablayrolles.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition des élus membres du conseil communautaire de créer un groupement de commande, suite au travail réalisé avec le cabinet TURBINES sur les bourgs centre.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la création d'un groupement de commande avec des communes de la communauté de communes permettrait de recruter un maître d'oeuvre commun pour la mise en oeuvre des opérations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de création d'un groupement de commande pour la maîtrise d'oeuvre ainsi que le dossier de consultation des entreprises qui lui est présenté.

voté à l'unanimité par le conseil

TRAVAUX au CIMETIERE de CAMBOUS

Monsieur le Maire expose qu'un aménagement du cimetière de Cambous est nécessaire.

En effet, l'entrée est à refaire, des allées bétonnées sont à prévoir afin de faciliter l'accès aux sépultures et dans un même temps, réaliser l'alignement de celles-ci.

M. le Maire a fait estimer les travaux qui s'élèvent à : 47 280, 00 E TTC

Monsieur le Maire propose que ces travaux de réaménagement du cimetière de Cambous soient engagés.

Suite à une demande de certains administrés de Cambous, Mme Marie-Christine ARMENGAUD propose une extension du cimetière actuel en achetant un terrain contigu. M le Maire veut se renseigner auprès d'un hydrogéologue afin de savoir si le projet est réalisable. Une modification de la nature des travaux sera alors envisagé.

MUR DE SOUTÈNEMENT à SABLAYROLLES - DEMANDE de SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que des travaux de sécurité sont nécessaires sur un mur de soutènement au hameau de Sablayrolles.

En effet, un parapet menace de s'effondrer sur la route départementale N°66.

Monsieur le Maire a fait estimer les travaux qui s'élèvent à : 46 470 .72 TTC

Monsieur le Maire propose que les travaux sur ce parapet soient engagés.

Afin d'aider au financement de ce projet, une demande de subvention sera effectuée auprès du conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE le projet de réfection du parapet de Sablayrolles
- SOLLICITE l'aide financière la plus élevée du conseil départemental du Tarn
- S'ENGAGE sur le fait que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2018.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût des travaux HT :	38 725.60 €
Subvention Conseil Général 25 % :	9 681.40 €
Autofinancement HT :	29 044.20 €
T.V.A. 20 % :	7 745.12 €
Coût total T.T.C. à la charge de la Commune :	36 789.32 €
Montant T.T.C. :	46 470.72 €

voté à l'unanimité par le conseil

RESTAURATION ET RELIURE REGISTRES

Monsieur le maire expose au conseil municipal que certains anciens registres d'état civil, de délibérations et de matrices cadastrales ont besoin d'être restaurés et reliés, en effet, du fait d'une consultation que l'on peut qualifier de régulière et vu la fragilité de ce type d'ouvrage, il y a lieu de constater qu'ils se sont détériorés.

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont tenues de garder tous ces ouvrages en bon état.

Après avoir pris conseil auprès du Service des archives départementales du Tarn, un devis a été demandé à un relieur/restaurateur agréé par celui-ci.

La proposition de prix s'élève à 5 093,02 €, la TVA n'est pas applicable.

Monsieur le maire propose à l'assemblée que cette opération de restauration soit engagée ainsi que la démarche de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ce projet de restauration et de reliure
- SOLLICITE l'aide financière la plus élevée du conseil départemental du Tarn
- S'ENGAGE sur le fait que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2018

PLAN DE FINANCEMENT

Coût des travaux :	5 093.02 €
Subvention du Conseil Départemental de 30 % :	1 527.90 €
Autofinancement/Coût total T.T.C. à la charge de la Commune :	3 565.12 €

voté à l'unanimité par le conseil

INFORMATIONS DIVERSES

EAU : Travaux sur le captage du saut de Lègue. Une demande de servitude a été faite à M.MAFFRE Didier propriétaire du terrain, pour permettre l'accès au captage.

ENERGIE : Le 14 mai prochain, les élus et les enfants de l'école se rendront sur le site des éoliennes du Margnès

ASSAINISSEMENT: Les travaux au village de Castelnaud sont terminés. Le goudronnage est prévu à la suite. Les travaux de la Caussade sont prévus à partir du 23 avril, pour quinze jours.

COMMUNICATION : Jean-Paul LOUP rappelle qu'il faut faire des articles pour le prochain journal. En partenariat avec le mémorial de Boissezon, la commune veut marquer le centenaire de 1918 en faisant une exposition. Le mémorial prêterait des objets à exposer.

Cette année la commémoration du 11 novembre se fera le samedi 17 novembre au Margnes, le dimanche 18 novembre à Castelnau et le dimanche 25 novembre à Ferrières.

FETES et CEREMONIES: Les fleurs pour embellir la commune seront achetées prochainement, chez trois fournisseurs de la montagne. Les dates du cinéma de Biot, le 21 avril et le 12 mai.

TRAVAUX : Suite à un affaissement, des travaux sur la chaussée sont prévus à Biot.

ECOLE: M. le Maire donne lecture d'un compte rendu du conseil d'école du 6 avril dernier.

L'association des parents d'élèves est satisfaite du bilan du loto organisé au Margnès. Elle souhaiterait avoir un local pour se réunir et une armoire fermant à clef.

Les parents et les enseignants souhaitent que le cycle piscine se renouvelle chaque année.

Les écoliers se sont rendu à l'EHPAD NANCY BEZ et sur le site de la station d'épuration de Castelnau de Brassac.

FORET : Notre forêt de Montagnol pourrait être classée "forêt remarquable"

ADRESSAGE: les élus sont chargés de contrôler un listing fourni par la poste afin d'évaluer le nombre de plaques à acheter pour numérotter les habitations.

FINANCES : M ROUQUETTE souligne que la commission "Finances" n'a pas participé à la préparation du budget. M. le Maire a préparé les budgets avec une secrétaire, en effet, il se sentait redevable de n'avoir pu être présent aux commissions de la préparation des budgets, les 3 années précédentes. La commission a tout de même eu lieu pour présenter le travail effectué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00 h 20